

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°045-2023
Occupation du domaine public communal – Petit parking à gauche de l'entrée principale de la salle Polyvalente

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu l'article L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le permis de construire n°PC 069 076 21 00019 déposée par la SCI TAPAMAPE et accordée le 18 mars 2022,

Vu la demande en date du 13 mars 2023 de la société INEOV domiciliée 486 chemin des Sapins - 69930 Saint-Clément-les-Places,

Considérant qu'il appartient à la municipalité d'assurer la sécurité des usagers empruntant la voie publique.

ARRETE

Article 1 : Les travaux consistent à construire une extension d'un étage au-dessus de l'extension de la pharmacie, et sont situés 1799, route des Bois, territoire de la commune de Dommartin.

Article 2 : Durant la durée des travaux, des bungalows seront installés sur le petit parking situé à gauche de l'entrée principale de la salle polyvalente afin de permettre aux médecins présents à la maison médicale de recevoir leurs patients.

Article 3 : La sécurité et la mise en place de la signalisation de chantier est à la charge des entreprises en charge des travaux ainsi que le maintien en état de fonctionnement du dispositif complet mis en place.

Article 4 : La responsabilité de la ville de Dommartin ne pourra être recherchée en cas d'accident de circulation ou autre survenant sur la zone des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny –
Dommartin
CCPA - 69210 L'Arbresle
La société INEOV
Et affichée en Mairie et aux abords du chantier.

Fait à Dommartin,
le jeudi 6 avril 2023
Le Maire, Alain THIVILLIER

En l'absence du Maire
et par délégation,

Jean-Louis BERRAT
adjoint

Affiché le : 7/04/23

